

dossier de presse

Contournement de Saint-Marcellin – 2^e tranche

Par **Jean-Paul DEFAYE**, vice-président chargé des infrastructures

Alain LAURENDON, conseiller général du canton de Saint-Just-Saint-Saint-Rambert

Un contournement attendu par tous : _____ 2

Une amélioration attendue pour le cadre de vie et la sécurité : 2
Lancement des travaux de la deuxième tranche : 2

Les ponts sur la rivière La Mare : pour un meilleur respect de l'environnement _____ 3

Première étape : la construction des deux ponts 3
Un projet revu pour tenir compte du Grenelle de l'Environnement : 3
Respecter la faune, la flore et aussi les usages locaux : 3

Où en est le projet ? _____ 4

Les études pour les ponts sont terminées, les travaux des deux ouvrages peuvent commencer : 4
Un planning des travaux qui tient compte du milieu naturel et de la faune locale : 4
Pendant les travaux des ponts, le reste du chantier se prépare : 5
L'étude naturaliste déterminera le planning de la fin du chantier : 5
Coûts du chantier : 5

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Un contournement attendu par tous :

Une amélioration attendue pour le cadre de vie et la sécurité :

La déviation de Saint-Marcellin est longue de 4,5 kilomètres. Elle permet aux automobilistes de transiter entre la plaine et le Haut-Forez et d'éviter la traversée du centre-bourg. L'ouverture à la circulation fera gagner quatre minutes sur ce trajet.

Aujourd'hui, la traversée s'effectue sur une grande longueur (2,5 kilomètres), avec un tracé compliqué comportant plusieurs virages à angle droit en site exigü, difficiles à négocier pour les poids lourds qui ne peuvent que difficilement se croiser.

La déviation va donc améliorer le confort des automobilistes, des poids-lourds et apportera une sécurité accrue pour tous les usagers.

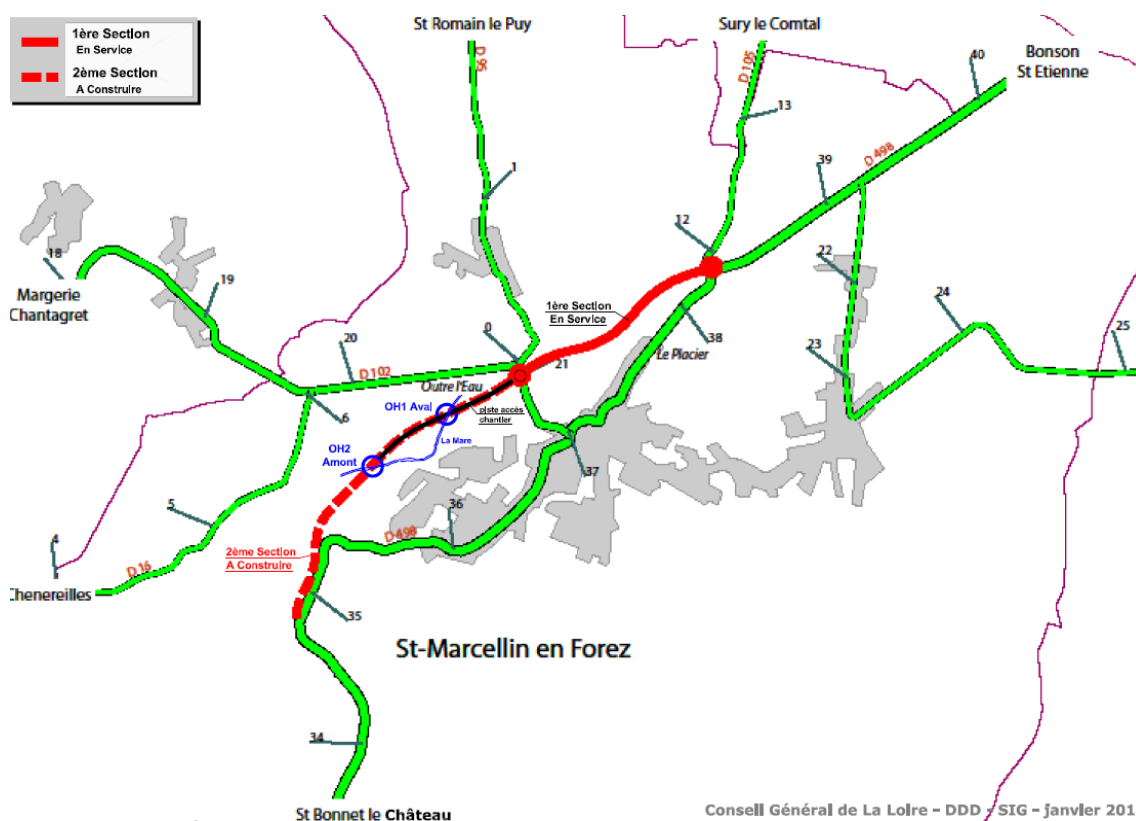
Elle est surtout très attendue des riverains qui n'auront plus à subir les nuisances sonores et olfactives.

Lancement des travaux de la deuxième tranche :

En décembre 2008, une première partie de cette déviation a été ouverte à la circulation. Il s'agit de la partie nord, qui relie la RD 498 en arrivant de Bonson, à la RD 102 (route de Margerie-Chantagret).

La suite de l'opération ne peut se réaliser qu'en une seule fois.

Le chantier commencera par la construction de deux ponts sur La Mare, puis suivront la réalisation des terrassements et celle des chaussées et des équipements de la route.



Les ponts sur la rivière La Mare : pour un meilleur respect de l'environnement

Première étape : la construction des deux ponts

La seconde section de la déviation franchira deux fois la rivière La Mare.

Il faut donc construire des ouvrages qui permettent à la rivière de passer sous la nouvelle route. C'est la première étape des travaux de réalisation de la seconde section.

Un projet revu pour tenir compte du Grenelle de l'Environnement :

Désormais, les infrastructures routières doivent se montrer très respectueuses de l'environnement. Or, depuis le lancement de ce projet de nouvelles obligations sont apparues au titre de la loi sur l'eau.

Le Conseil général doit maintenant démontrer tout au long de la procédure administrative qu'il met tout en œuvre pour limiter au maximum l'impact de l'ouvrage créé et de son chantier sur la faune et la flore locale. L'institution départementale répond ainsi aux exigences de la réglementation mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement.

Ces nouvelles exigences ont conduit le Conseil général à renoncé à un premier projet et a opté pour de vrais ponts. Ceux-ci offrent l'avantage de faire vivre normalement la rivière et d'éviter l'effet de coupure qu'aurait pu constituer la nouvelle route pour la faune. Autre avantage, les déplacements des poissons resteront totalement libres.

Respecter la faune, la flore et aussi les usages locaux :

Cette évolution du projet permettra également à l'activité humaine (agriculteurs, pêcheurs, promeneurs), de passer sous la route en toute sécurité et dans un cadre attractif.

Ainsi repensés, les nouveaux ouvrages préserveront les corridors écologiques, tant pour la trame verte (corridors végétalisés permettant à la faune de traverser sous la route), que la trame bleue (écoulement des eaux)

Le système de collecte des eaux de chaussée a été réétudié. A la place de simples fossés dans le projet initial, le Conseil général a conçu des canalisations intégrées dans les ponts. Elles achemineront les eaux vers un bassin de stockage et de dépollution.

Où en est le projet ?

Les études pour les ponts sont terminées, les travaux des deux ouvrages peuvent commencer :

Les études techniques et environnementales des ponts sont aujourd'hui terminées. Les dossiers correspondants ont été transmis aux services de l'Etat pour demander leur autorisation.

La construction des deux ouvrages sur La Mare a été confiée à un groupement d'entreprises du groupe Eiffage (Eiffage TP, Forézienne d'Entreprises et de Terrassements, Eiffage Travaux Publics)

Un planning des travaux qui tient compte du milieu naturel et de la faune locale :

Dès le lundi 24 janvier 2011, les travaux préalables à la construction des ponts de la déviation de Saint-Marcellin-en-Forez vont débiter.

Le planning des travaux tient au maximum compte des milieux naturels et de la faune locale.

La période hivernale autorise, sans perturber l'écosystème de façon significative, les débroussaillages et les coupes d'arbres, ainsi que la création d'une piste de chantier.

Sous cette piste, des passages pour les batraciens et la petite faune seront aménagés par la pose de canalisations en béton.

Ensuite, l'incidence du projet sur les zones NATURA 2000 situées de part et d'autre du chantier nécessite une suspension des travaux au début du printemps. En effet, il faut permettre une arrivée apaisée des oiseaux et chiroptères, leur nidification et la préservation de leur habitat.

Enfin, La Mare abrite très certainement un site de reproduction de la Lamproie de planer, espèce bénéficiant d'une mesure de protection nationale. Cela interdit toute intervention majeure dans la rivière pendant la période de frai.

Ainsi, les travaux pourront reprendre courant avril, d'abord sur les berges, puis en rivière. Ils seront organisés pour assurer un enchaînement du chantier sans autre interruption, sauf aléa technique.

Pendant les travaux des ponts, le reste du chantier se prépare :

Pendant la construction des ponts, l'année 2011 sera mise à profit pour poursuivre les études techniques, et préparer la consultation des entreprises qui réaliseront les terrassements, puis les chaussées. La construction des deux ponts sera achevée en mars 2012.

L'étude naturaliste déterminera le planning de la fin du chantier :

Dans le même temps, les études naturalistes seront poursuivies sur l'ensemble du tracé. Leur durée doit couvrir l'ensemble d'un cycle biologique complet d'une année.

En fonction de cet inventaire et de la présence éventuelle d'espèces protégées, deux plannings sont prévus.

Si l'inventaire ne montre aucun impact significatif sur la faune et la flore, les terrassements de la deuxième tranche pourront être réalisés du printemps 2012 au printemps 2013. Ils seront suivis par le chantier des chaussées et des équipements, au cours du deuxième semestre 2013. L'ouverture à la circulation est programmée, dans ce cas à la fin de l'année 2013.

En revanche, si l'inventaire révèle la présence d'espèces protégées sensibles, le planning devra être modifié et le conseil général aura l'obligation de rechercher des mesures correctives et de mener une phase de concertation avec les associations et les services de l'Etat.

Coûts du chantier :

Le coût total de la déviation s'élève au total à 9,5 millions d'euros, entièrement financé par le Conseil général. Celui de la première tranche était de 2,2 millions d'euros.

Le montant de l'investissement pour les deux ponts de La Mare est estimé à 2,7 millions d'euros. Cette estimation ne comprend pas les mesures qui seront éventuellement prises pour rétablir les habitats de la faune et la flore protégées.